

MDPH
(Maison
départementale
des personnes
handicapées)



V7 05082024

Numéro unique gratuit :
08000 13140

Services municipaux et CCAS

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi, de 12h à 18h

Maison départementale des personnes handicapées

La Maison départementale des personnes en situation de handicap évalue votre situation pour répondre aux besoins liés à votre handicap.

Pour qui ? Conditions ?

- Être en situation de handicap
- Résider dans le département

Où ?

CCAS

Maison des services
4 Boulevard du Dr Minet
13140 Miramas

Tél : 0800013140

Mail : ccas@mairie-miramas.fr

Quand ?

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le mardi
de 12h à 18h

Comment ?

Retrait du dossier :

- À l'accueil
- Par mail
- Par courrier
- Sur www.miramas.fr
- Sur www.mdp13.fr

Informations et aide pour remplir le dossier :

- Sur rendez-vous le lundi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h
- Résider sur la commune

Délais ?

- Délais de rendez-vous :
3 semaines maximum
- Délais de traitement de la MDPH :
de 4 à 6 mois

Coût ?

Gratuit



Ville de Miramas

www.miramas.fr